



REGLES DE LA CONSULTATION

Interlocuteur "technique" : David Demaret
Responsable de Service
☎ ligne directe 03.25.07.31.26
ddemaret@mairie-saintdizier.fr

Interlocuteur procédure : Nicolas ADAM
Responsable de Service
☎ ligne directe 03.25.07.31.46
marchepublic@mairie-saintdizier.fr

Objet : Marché de fourniture
Intitulé : Achat de Projecteurs type lyre Spot à LED
Ref 1784

La Communauté d'Agglomération lance actuellement une consultation relative à l'achat de 4 projecteurs lyres à LED de type High End Systems Solaspot Pro1000 ou équivalent.

Le Dossier de Consultation est constitué du présent règlement et d'un contrat de prestation annexé.

En plus de ce contrat daté signé et dûment rempli, les candidats devront remettre les éléments suivants :

- Le DC2 dûment remplis
(Ce document sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr)
- L'ensemble des fiches techniques des produits concernés
- Une décomposition du prix global et forfaitaire
- Une présentation du SAV et de la procédure mise en œuvre pendant toute la période de garantie

Une attestation ou facture permettant la traçabilité des produits et de leurs numéros de série sera à fournir lors de la livraison

Les critères d'attribution du marché seront les suivants :

- Prix : 65% (offre la plus basse/offre analysée x pondération)
- Durée de Garantie pièce et main d'œuvre : 15%
- Qualité technique du matériel: 20%

La date limite de remise des offres est prévue **pour le 22 novembre 2017 à 12h00**. Passé ce délai, les offres seront obligatoirement rejetées.

Les propositions devront être réceptionnées avant cette date sur la plateforme www.xmarches.fr référence 1784 ou par courrier à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise
Service des Marchés Publics
Cité Administrative
12 rue de la Commune de Paris
52115 Saint-Dizier Cedex

Le pli devra porter la mention " NE PAS OUVRIR – Offre pour 4 projecteurs

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le Pouvoir Adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation. Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative. En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes. Il se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.